



# LE PETIT GUIDE DU SÉJOUR PROFESSIONNEL

## Pour les locataires

### Avant votre séjour

- Fournir à la centrale de réservation le contact du chef d'équipe sur place (nom, téléphone).
- Confirmer au propriétaire votre heure d'arrivée par téléphone ou sms.
- S'assurer que l'équipe se rend bien dans le gîte qui lui a été attribué.

### A votre arrivée

- Remise des clés du gîte par la personne en charge de votre accueil sur place.
- État des lieux d'entrée avec le propriétaire et relevé des compteurs si nécessaire.
- Remise de la caution en espèces/en chèque à l'ordre du propriétaire si elle n'a pas été versée à la création du contrat. En l'absence de caution, le propriétaire se réserve le droit de ne pas remettre les clés du gîte.

### Pendant votre séjour

- Ne pas dormir directement dans les couvertures.
- **NE PAS FUMER A L'INTÉRIEUR** (demander un cendrier supp. si besoin), ni jeter les mégots au sol.
- Ne pas déplacer le mobilier et assurer un entretien régulier du gîte (voir les rubriques ménage au dos).
- Trier/jeter vos déchets (y compris le verre) dans les containers prévus à cet effet.
- Limiter le bruit après 22 heures et respecter le voisinage (un comportement violent/ outrageux peut entraîner l'exclusion du gîte par le propriétaire).
- Fermer à clefs et **ÉTEINDRE LES LUMIÈRES** intérieures et extérieures en votre absence.
- **COUPER LE CHAUFFAGE** pour aérer. En hiver les gîtes sont chauffés à 19/20°C, en aucun cas vous ne pouvez modifier les réglages de la chaudière et du thermostat sans l'accord du propriétaire. En cas de chauffage électrique, merci de ne pas surchauffer. Toute consommation excessive sera facturée.
- Convenir d'une heure avec le propriétaire la veille du départ pour l'état des lieux de sortie .

### A votre départ

- Vérifier que vous n'oubliez rien qui vous appartienne.
- État des lieux de sortie avec le propriétaire. Si ce dernier est absent, fermer le gîte à clef et les déposer à l'emplacement demandé par le propriétaire.
- Si aucun forfait charges n'est appliqué au contrat, le relevé et le montant correspondant vous sera envoyé après votre séjour.
- S'assurer que les chaînes de la télévision ont bien été remises en français (si changées).
- N'introduisez/ ne laissez aucun produit illicite dans le gîte.
- Pour la partie ménage, référez vous aux rubriques ménage au dos de cette fiche.

### En cas de litige

- Si le nombre de personnes est plus important que celui stipulé dans le contrat de location, et qu'il dépasse la capacité maximale du gîte, le propriétaire se réserve le droit de refuser l'hébergement aux arrivants supplémentaires.
- Si l'état du gîte n'est pas convenable lors de l'état des lieux de départ, ou si des dégâts sont constatés, un forfait ménage vous sera demandé, un devis ainsi que la facture des frais liés aux dommages dans le gîte seront envoyés à votre entreprise accompagnés des photos faites lors de l'état des lieux de sortie.



# MÉNAGE DE MILIEU ET DE FIN DE SEJOUR

## Quelques consignes à respecter

### Ménage de mi-séjour

Le propriétaire assure un ménage tous les 15 jours pour les professionnels.  
Pour lui faciliter la tâche, merci de ... :

- Passer ponctuellement le balai dans le gîte et assurer un entretien régulier des WC et sanitaires.
- Faciliter la circulation en rangeant vos effets personnels aux endroits prévus à cet effet, afin que les propriétaires puissent laver le sol et les espaces de vie (plan de travail de la cuisine etc).
- Laver la vaisselle ou la disposer dans le lave vaisselle, laver régulièrement les plaques de cuisson.

### Ménage de fin de séjour

Vous avez pris un forfait ménage, le propriétaire s'occupera de tout, ou presque  
Il ne vous reste plus qu'à... :

- Passer un coup de balai et ramasser tous les déchets à l'intérieur et aux abords du gîte.
- Vider le lave-vaisselle, laver et ranger la vaisselle ainsi que les ustensiles de cuisine.
- Vider les placards, le réfrigérateur et le congélateur.
- Essuyer la table à manger.
- Retirer les draps, plier les couvertures et/ou couettes.
- Vider les cendres du barbecue et des cendriers et s'assurer qu'il n'y a aucun mégot au sol ni dans le gîte.
- Vider et mettre les poubelles dans les containers ( en respectant le tri sélectif).

**Merci de votre confiance et de votre fidélité !**



### Contact

Relais des Gîtes de France de la Charente  
21, rue d'Iéna 16000 ANGOULEME  
Tél : 05 45 69 48 64  
Email : [reservations@gitescharente.com](mailto:reservations@gitescharente.com)